

1. *Débitrice:* **ITS SA International Trading Services,**
Beaulieu 7, 1004 **Lausanne**
2. *Remarques:* L'état de collocation est déposé à l'office.
Délai pour intenter action en opposition au 3 mars 2005 si-
non l'état de collocation sera considéré comme accepté.
La cession des droits de la masse peut être demandée dans le
même délai
(revendication de propriété - art. 49 et 80 OAOF).
Office des faillites de Lausanne
1014 Lausanne
(00096827)